

## **Groupe Scolaire Rivotte - Restructuration du primaire et implantation d'une maternelle (1 classe) - Adoption du programme et décision de principe**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Ce projet propose de restructurer le primaire et d'implanter une école maternelle sur le quartier Rivotte (après suppression de l'actuelle école maternelle suite aux travaux du tunnel sous la Citadelle).

**Les locaux primaires** et leurs équipements sont anciens et mal organisés. De plus, le restaurant scolaire est situé au 2<sup>ème</sup> étage.

Le programme des travaux prévoit donc :

\* la restructuration des locaux du primaire (au rez-de-chaussée uniquement) :

- aménagement des restaurants scolaires au rez-de-chaussée, dans des locaux existants, et en extension sur la petite cour intérieure
- la rénovation des sanitaires du rez-de-chaussée
- la rénovation de la salle de jeux
- la réfection des menuiseries extérieures.

\* la construction de l'école maternelle :

Son implantation est envisagée sur l'emplacement de l'actuel préau.

Les travaux consisteraient en la création d'une école maternelle à une classe et de ses annexes :

- coin jeux
- repos
- sanitaires.

\* l'aménagement des cours :

L'enveloppe budgétaire serait de l'ordre de 2 500 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider du lieu d'implantation de la maternelle sur le site actuel de l'école primaire
- approuver le programme proposé
- autoriser M. le Maire à poursuivre les études.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Monsieur le Maire, je regrette que ce dossier arrive tout à fait en fin de séance car je pense que les écoles maternelles sont un sujet très important. Il me semble que M. VUILLEMIN n'est pas là ce soir ?

**M. LE MAIRE :** Non, M. VUILLEMIN est à Bordeaux pour défendre les éboueurs de la Ville.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je le regrette car j'aurais voulu lui poser quelques questions.

Je crois qu'enfin la maternelle Rivotte va trouver une place après avoir failli s'installer à Bersot, ce qui avait entraîné nombre d'heures de négociation, des plans, des travaux. L'équipe enseignante a accepté cette solution qui semble plus cohérente du fait de l'implantation précédente de Rivotte déjà sur le quartier, puis par rapport à la vie du quartier qui nécessite une maternelle et enfin au regard des

nouveaux cycles à l'intérieur de la maternelle et du primaire. Mais je ne voudrais pas qu'on refasse les mêmes erreurs que celles qui ont été faites lors de l'étude du projet sur Bersot, qui a été annulé finalement pour cause de coût excessif.

Donc, vous nous demandez une décision de principe sur la maternelle à Rivotte ? Toutefois, sans entrer dans le détail, il semble qu'il n'y ait pas tout à fait la même conception entre les plans donnés, où l'on parle d'emplacement sous le préau actuel qui est tout à fait insalubre, et ce qui avait été proposé en même temps que la venue de la maternelle, soit une restructuration ou au moins une rénovation des locaux sur les différents étages. C'est vrai que l'école Rivotte est excessivement vétuste et triste et là on ne parle que de la restructuration des locaux du primaire. J'aurais aimé avoir des précisions sur ces points-là.

**M. LE MAIRE :** Ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est de décider qu'on plantera bien cette maternelle à Rivotte, c'est le premier point. Deuxièmement, le programme sera une restructuration des locaux du primaire et la construction de la maternelle. Mais on se retrouvera en séance du Conseil Municipal quand on aura affiné le projet et vous aurez à ce moment-là un avant-projet détaillé sur lequel vous serez appelés à discuter.

**Mme FOLSCHWEILLER :** D'accord !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.